Département de l'Aude

Arrondissement de Narbonne

Délibération n° D2025-04-14-09

Conseillers municipaux en exercice : 14

Convocation en date du 02/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Conseil Municipal du 14-04-2025

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Xavier DE VOLONTAT, Maire.**

Présents : BENSEN Christian, BONNERY Patrick, CLAYRAC Georges, CROS Francette, CROUSILLAC Pascal, DAYER Christine, DE VOLONTAT Xavier, FABRE Eric, LABADIE Pierre, RAMONE Jean-Luc

Absents : POUS Joël, VIDAL Mathilde.

Empêchés : CASSIGNAC Fabien, CHORTO Christiane.

Procurations : CHORTO Christiane à DAYER Christine.

Secrétaire de séance : DAYER Christine.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16 AVR. 2025
ID : 011-211103510-20250414-D2025_04_14_09-DE

OBJET : **Inscription à la mission de diagnostic de l'éclairage public de SYADEN**

L'éclairage public représente des enjeux environnementaux et financiers forts pour les collectivités audoises. L'éclairage public représente 41% de la facture d'électricité (2nd poste après le bâtiment) au niveau national.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public de la commune.

Le SYADEN propose un service de Diagnostic en éclairage public pilote dont les modalités ont été fixées par délibération n°2021-84 du Comité Syndical, en date du 05 octobre 2021.

Cette étude a 3 objectifs principaux :
1/ la réalisation d'un inventaire technique détaillé sur tous les équipements d'éclairage public de la commune qui prend en compte l'aspect sécurité tant pour les usagers que les intervenants techniques ;
2/ l'intégration des données de l'inventaire dans un SIG (Système d'Information Géographique) ;
3/ être un outil fiable d'aide à la décision pour la commune : elle doit conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation et d'amélioration de son éclairage public et inscrit dans une démarche globale de développement durable.
Cette mission donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement entre la commune et le SYADEN.
Les collectivités participeront financièrement à la démarche à hauteur de 40% du budget total de la mission pour les communes classées rurales (au titre du régime FACE) et à hauteur de 60% pour les communes classées urbaines et les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).
Des frais de gestion et d'accompagnement du SYADEN seront appliqués à hauteur de 5% du montant HT de la facture. Les collectivités s'acquittent du montant de leur participation suite au rendu du diagnostic éclairage public.

Le montant estimatif du coût de la mission diagnostic éclairage public est détaillé dans le bulletin d'adhésion ci-joint.
Le SYADEN se charge de monter les éventuels dossiers de demande de subvention pour ces opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré
Décide de l'adhésion à la prestation de diagnostic en éclairage public du SYADEN ;
Désigne Madame LAROUSSINIE Aude, DGS, en qualité de référent de la commune

	pour le suivi de la mission diagnostic en éclairage public ; **Autorise** le SYADEN à accéder à l'ensemble des données de facturations et de consommations des différents comptages liés à l'éclairage public. **Pour : 11** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Christine DAYER

Le Maire,
Xavier DE VOLONTAT

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16 AVR. 2025
ID : 011-211103510-20250414-D2025_04_14_09-DE